

Tours le 31/05/2002

Lettre ouverte :

Les oubliés du SEGUR 3 – tous ensemble, tous indispensables !

Monsieur le Directeur de la DDETS,
Monsieur le Directeur de la DRETS,

Merci de nous recevoir aujourd'hui lors de notre mobilisation pour les oubliés du SEGUR 3.

Les trois services mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) de votre département sont réunis afin de demander la prime SEGUR pour TOUS les salariés de nos associations.

Ce rassemblement des trois associations tutélaires d'Indre et Loire est un **marqueur fort** de notre revendication d'un SEGUR POUR TOUS !

Aucun salarié ne doit être mis de côté.

Nous ne pouvons pas imaginer être traités différemment au sein d'une même structure ! Nos grilles de salaire se chargent déjà de fixer des différences selon nos fonctions.

L'exercice des mesures de protection mené par les associations tutélaires est un travail collectif et pluridisciplinaire indispensable.

Assistants aux délégués, comptables, agent d'accueil, assistants de direction, informaticiens, service RH : L'ensemble de ces PROFESSIONNELS OUBLIES DU SEGUR représente des maillons ESSENTIELS de la chaîne de notre MISSION qui permet d'apporter aux personnes protégées, un accompagnement de qualité et indispensable.

Nous allons tous dans le même but pour mener à bien cette mission confiée par le Juge des Contentieux de la Protection !

Une avancée du SEGUR pour les délégués mandataires et les chefs de service a été actée en 2022 de 183 euros mensuels sans dégrèvement, certes une belle avancée ! Les autres professionnels ne doivent pas être écartés. Leurs missions doivent être reconnues également par le SEGUR3 au même niveau que les autres professionnels.

Aujourd'hui nous avons le sentiment d'être **INVISIBLES** et cela à plus d'un titre !

INVISIBLES durant la crise sanitaire :

Nos associations ne relevant pas expressément du champ social et médico-social, nous n'avons pu bénéficier des mesures spéciales mise en place pour les professionnels du terrain (priorité pour la garde d'enfants, autorisation pour la vaccination...), et cela alors que le mandat judiciaire de la mesure de protection nous imposait de poursuivre l'exercice de nos missions et l'accompagnement des personnes vulnérables. Tout au long de la crise sanitaire et des confinements successifs, nous avons été présents, dans l'ombre.

INVISIBLES, notre public vulnérable qui ne connaît que nouvellement un ministère, INVISIBLES jusque-là !

INVISIBLES dans le SEGUR 3 : Nous qui travaillons comme fonctions supports, nous ne serions pas indispensables ? Nous étions pourtant présents, aux côtés des collègues délégués mandataires, dans l'intérêt des personnes accompagnées, mais à nouveau dans l'ombre.

Fort heureusement, les discussions avancent !

Monsieur Jean CASTEX a enfin eu un mot pour la protection juridique des majeurs dans son allocution de février 2022, lors de la Conférence des Métiers de l'accompagnement social et du médico-social.

Les associations tutélaires ont été prises en compte dans le SEGUR 3, merci à nos fédérations de s'être faites entendre, **merci** à vous de les avoir entendues !

Mais NON, nos services ne se limitent pas aux délégués mandataire et aux chefs de service.

Nous comptons être entendus et reconnus dans notre mission dans son ensemble. Nous avons un sentiment **d'injustice** !

Pour que notre mission de service public fonctionne, nous avons besoin :

> du **personnel d'accueil**, INDISPENSABLES, pour rassurer notre public au téléphone lorsqu'ils ont besoin et orienter les partenaires. Ces mêmes personnes qui reçoivent chaque jour les courriers administratifs des personnes protégés et qui le distribuent !

> des **assistants**, INDISPENSABLES, ils s'occupent des dossiers administratifs, ils suivent le renouvellement de leurs droits et ils transmettent tous les documents nécessaires à l'étude de des dossiers !

> des **comptables**, INDISPENSABLES, ils travaillent en lien avec les banques, paient les factures, s'occupent du patrimoine du majeur protégé !

> des **informaticiens**, des **services RH**, des **assistants de direction**, des **directions**, TOUS INDISPENSABLES, pour nous apporter de bonnes conditions de travail, dans un cadre rassurant et structurant.

Chaque association a son fonctionnement mais toutes les fonctions sont importantes et doivent être considérées.

Nos fonctions supports qui représentent près de la moitié de nos effectifs, payées, pour la plupart moins que les autres salariés, doivent continuer de travailler dans **l'ombre** sans connaître une augmentation de leur revenu ?

NON ! Exclure la moitié des effectifs des associations tutélaires aura un **effet néfaste**.

Vous l'avez compris, nous sommes une équipe. Dans le sport quand le collectif ne fonctionne pas, **l'équipe perd**.

Chez nous, si notre équipe est divisée le service rendu ne sera pas de qualité avec un risque de **démotivation**. Et en définitive, ce sont les personnes vulnérables sous mesure de protection qui en paieront le prix.

Quant au coût de cette valorisation pour tous les acteurs des associations tutélaires, nous évoquons à peine 3500 salariés, soit une goutte d'eau à côté des **gains socio-économiques** évalués à **plus de 1 milliard d'euros** par an grâce au travail de la Protection Juridique des Majeurs sur le territoire national.

Aujourd'hui nous sommes **fiers de se faire entendre**, vos trois services MJPM, à **l'unisson**, demandent le SEGUR pour TOUS.

Sans nul doute, il doit s'agir d'un **oubli** !

Cet oubli a eu le mérite de nous **rassembler**, merci !

Maintenant vous pouvez régulariser la situation, en ne laissant pas la moitié des associations tutélaires de côté : 183 euros pour TOUS.

Nous, PROFESSIONNELS DE TERRAIN, nous voulons également faire entendre notre voix pour défendre notre mission associative indispensable pour répondre au mieux face aux besoins évolutifs des majeurs protégés !

Nous sommes convaincus qu'une revendication **d'équité** sera entendue au niveau national !

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos revendications.

Nous vous prions de croire, Messieurs, en l'assurance de notre respectueuse considération.

Sont signataires du présent courrier :

Les salariés des associations tutélaires de :

- L'ATIL : 8, allée du commandant Mouchotte BP67535 37075 TOURS CEDEX 2
- L'ATRC : 13 Rue Carnot, 37160 Descartes
- L'UDAF37 : 21 Rue de Beaumont, 37000 Tours